

RE: VENTE WALSH de SERRANT/LELIEVRE

Expéditeur : Axel BRIERE (axel.briere@notaires.fr)

À : ludowalsh007@yahoo.com; marie-liesse@eurotable.fr; henrydeserrant@neuf.fr; chawalsh@yahoo.fr; laurencedeserrant@orange.fr; elodie.candau@notaires.fr

Cc : lydie.beaujean.53007@notaires.fr; barbara.davaic.53007@notaires.fr

Date : vendredi 9 octobre 2020, 18:40 UTC+2

Mesdames, Messieurs,

Ma Chère Consoeur,

Je vous confirme la signature de l'acte de vente de la maison de Bagatelle au profit de Monsieur et Madame Lelièvre au 16 octobre prochain à 17h.

Au préalable, il conviendra de régulariser les actes relatifs à la succession de Monsieur Walsh de Serrant, et dont vous aviez reçu les projets par mail du 23 juillet dernier. Il a donc été convenu de nous retrouver dès 16h en mon Etude.

J'ai bien reçu de la part de Maître Candau les procurations de Marie-Liesse de Montaudry ainsi que de Charlotte de Serrant, qui ne pourront être présentes physiquement à ce rendez-vous.

Madame Laurence de Serrant ainsi que Ludovic de Serrant m'ont confirmé leur présence.

Henry de Serrant, avec lequel j'ai pu échanger par téléphone aujourd'hui, n'entend pas remettre en cause la vente de Bagatelle mais m'a fait part des observations suivantes au sujet de la succession :

- Il voudrait que puisse être effectué par un commissaire priseur l'inventaire estimatif des meubles situés à La Maroutière. Ce document est indispensable aux héritiers pour leur permettre de prendre les décisions qui seront nécessaires.
- Il voudrait qu'une décision puisse être prise pour l'appartement de Paris, qui est actuellement occupé par Charlotte de Serrant : soit une mise en vente qui sera certainement favorable compte tenu du marché actuel, soit une location dans des conditions conformes au marché locatif actuel. En effet, il ne souhaite pas que l'indivision, à qui des charges incomberont, subisse une perte de revenus par rapport à des revenus possibles et nécessaires.

Henry de Serrant ne souhaitant donc pas signer en l'état la déclaration de succession et l'attestation de propriété compte tenu de ces observations, je lui ai indiqué que ces actes – indispensables préalablement à la vente de Bagatelle - peuvent être signés par les autres héritiers seulement.

En ce qui concerne la vente du garage, Caroline de Serrant m'a précisé récemment que ses fonds ne seront pas disponibles le 16 octobre prochain.

Je dispose d'ores et déjà des procurations de Marie-Liesse de Montaudry et de Charlotte de Serrant pour cette vente, et je ferai donc signer également à Madame de Serrant ainsi qu'à Ludovic de Serrant des procurations à cet effet.

L'acte de vente pourra donc être signé ultérieurement.

Restant à votre disposition,

Bien cordialement

Axel BRIERE

Notaire associé

**35 rue des Fossés - BP 10439
53004 LAVAL Cedex**



Tel : 02 43 66 86 00

Numéro d'appel visio : 1893599

(Actes à distance)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

L'information contenue dans ce mail peut être confidentielle, si vous n'êtes pas le bon destinataire, sachez que l'utilisation induite de cette information peut être illégale.

De : Axel BRIERE

Envoyé : vendredi 18 septembre 2020 17:24

À : 'ludowalsh007@yahoo.com' <ludowalsh007@yahoo.com>; Marie-Liesse de Montaudry <marie-liesse@eurotable.fr>; 'henrydeserrant@neuf.fr' <henrydeserrant@neuf.fr>; 'chawalsh@yahoo.fr' <chawalsh@yahoo.fr>; 'SERRANT (de) Laurence' <laurencedeserrant@orange.fr>; 'Elodie CANDAU - Office notarial Bergerac' <elodie.candau@notaires.fr>

Cc : Lydie BEAUJEAN <lydie.beaujean.53007@notaires.fr>; Barbara DAVAIC <barbara.davaic.53007@notaires.fr>

Objet : TR: VENTE WALSH de SERRANT/LELIEVRE

Mesdames, Messieurs,

Chère Consoeur,

Le notaire de Monsieur et Madame LELIEVRE m'a transmis aujourd'hui la copie de l'offre de prêt qu'ils viennent enfin de recevoir.

Compte tenu du délai de réflexion dont ils bénéficient avant de pouvoir la signer et la retourner à la Banque, la signature de l'acte de vente de Bagatelle ne pourra intervenir avant début octobre.

Par conséquent, et sous réserve de la disponibilité des acquéreurs et de leur notaire, je vous propose donc de retenir la date du **vendredi 16 octobre prochain, à partir de 15h à mon Etude**, pour signer les actes relatifs au règlement de la succession, puis successivement les ventes de Bagatelle et du garage de Paris (sous réserve bien entendu de la disponibilité également de Caroline de Serrant qui doit l'acquérir).

Je vous en remercie par avance

Bien cordialement

Axel BRIERE

Notaire associé

**35 rue des Fossés - BP 10439
53004 LAVAL Cedex**



Tel : 02 43 66 86 00


Numéro d'appel visio : 1893599


(Actes à distance)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

L'information contenue dans ce mail peut être confidentielle, si vous n'êtes pas le bon destinataire, sachez que l'utilisation induite de cette information peut être illégale.

 image002.png
17.3kB

 image005.jpg
2.9kB